Ceméa
L'éducation pour agir

26-21-044-FI-I

réf. : JBC/DR/NA

Paris, le 21 mai 2026

Note d'information et d'orientation

Lancement des travaux préparatoires au Congrès 2027

Suite à la réunion du GDC d'avril dernier (NIO 26-16-035-FI-T), il est à présent nécessaire de lancer le travail de préparation du Congrès par le réseau. Cette phase vise à donner les grands axes de cette mise au travail proposés par la mission Production des Orientations du GDC.

Le lancement de la démarche de travail préparatoire

Le Congrès a pour objet central de penser les Ceméa de demain, en participant activement à la construction des orientations stratégiques du mouvement. Pour mémoire, il a été décidé que la réflexion sera construite autours de trois sujets clefs pour les Ceméa : L'environnement politique, les formes de militantismes et les territoires et enfin l'analyse critique du projet associatif des Ceméa.

Pour mettre en œuvre cette démarche de travail, il apparaît nécessaire et indispensable que les militant·es puissent se préparer, afin de pouvoir être réellement au travail durant le Congrès. Pour cela, trois phases de travail ont été définies en amont du Congrès.

La présente note a pour objet de mettre en œuvre **la 1ère phase**. En pièce jointe de cette NIO, sont proposés trois textes . À partir de cette proposition, les AT et les instances nationales ont alors la charge d'organiser des espaces de travail d'échanges sur les trois sujets : comité de direction, commissions nationales, assemblées permanentes de membres, conférences des président·es, conseil d'administration, regroupements, groupes d'activités… et autres espaces de débats.

Entre février et mars 2027, il s'agira de faire remonter les analyses, les propositions, les points d'accord et les désaccords exprimés dans le réseau. Le GDC analysera ces remontées, les compilera et produira une nouvelle version de ces trois sujets présentant les accords, les désaccords et les questions structurantes qui traversent le réseau.

Cette nouvelle proposition permettra alors aux AT et aux instances nationales d'organiser une seconde phase d'échanges, dans les mêmes espaces, ou dans de nouveaux, afin qu'une fois arrivé·es au Congrès, les congressistes puissent entrer rapidement dans un travail de fond.

L'organisation concrète des remontées du réseau

Les associations territoriales et les différentes instances constituées doivent donc faire parvenir leur retour sur les trois textes initiaux **avant le 1er mars 2027,** dernier délai. Les dépôts doivent se faire en déposant les documents dans le dossier en ligne suivant : **Retours_réseau**

Attention, les retours individuels ne sont pas acceptés. Il s'agit bien de réflexions, d'analyse et de propositions issus de travaux collectifs ancrés dans un travail d'AT (regroupements régionaux, réunions thématiques, etc.), ou d'instances constitués (comité de direction, commissions, conférence des président·es, conseil d'administration).

Ce dépôt devra être accompagné d'un courriel d'information de dépôt à l'adresse suivante : secretariat.general@cemea.asso.fr

Pour tout élément complémentaire, il est possible de prendre contact avec David RYBOLOVIECZ, Directeur national, pilote du GDC (david.ryboloviecz@cemea.asso.fr)

Jean-Baptiste CLERICO
Directeur général

P.J. : Actualité politique
Militantisme terrain d'application
Évaluation et évolution projet associatif

Congrès de Lille, Villeneuve d'Ascq 2027
Texte préparatoire en vue de la production des orientations
Actualité politique : Les Ceméa, les élections et nos moyens d'actions

Le mouvement doit se mettre au travail sur les conséquences possibles des prochaines résultats électoraux, d'autant plus qu'au moment du congrès nous aurons une idée plus précise sur la suite.

Il est de la responsabilité collective des membres du réseau d'anticiper les conséquences des futures élections sur le projet des Ceméa, sur leurs publics, sur leurs terrains d'action, sur les libertés associatives et, plus largement, sur la démocratie. Le Congrès a précisément vocation à permettre ce travail. Dans les textes du réseau, il est le lieu où le mouvement définit ses orientations politiques, éducatives, sociales, culturelles et pédagogiques[1]. Chaque Association territoriale a ensuite à les décliner sur son territoire, en fonction de son histoire, de ses ressources et de ses possibilités d'action.

Il faut d'abord redire clairement ce que les Ceméa ne sont pas. Ils ne sont pas une organisation politicienne. Ils ne participent pas aux jeux électoralistes. Ils ne soutiennent pas, et n'ont pas à soutenir, de candidat·e, de liste ou de parti dans une élection, qu'elle soit locale ou nationale. Ce n'est ni leur fonction, ni le rôle que leur assignent leurs textes, ni leur culture. Le cadre réglementaire applicable aux associations reconnues d'utilité publique le rappelle[2]. Une association RUP, comme les Ceméa, peut avoir une expression politique générale sur des enjeux de valeurs, y compris pendant une campagne électorale. En revanche, elle ne doit ni financer une campagne, ni mettre ses moyens au service d'un candidat déterminé, ni appeler explicitement à voter pour ou contre un candidat ou un parti. Rappelons également que l'agrément JEP vaut pour l'ensemble du réseau et que les prises de position des Associations territoriales engagent l'Association nationale, et l'ensemble du réseau.

Ce cadrage n'interdit donc pas la parole politique. Il fixe une ligne de conduite. Les Ceméa peuvent s'exprimer sur les libertés fondamentales, sur les discriminations, sur la cohésion sociale ou sur la défense des principes républicains, à condition que cette expression reste générale, non nominative et compatible avec les exigences du contrat d'engagement républicain. Les Ceméa ont donc le droit, et même le devoir, d'analyser « le politique ». Mais ils doivent le faire de leur place, avec leurs mots, leurs outils et leurs responsabilités propres.

C'est là qu'il faut rappeler ce que sont les Ceméa. Les Ceméa sont un mouvement d'Éducation nouvelle et une association d'Éducation populaire. Leur Charte identitaire affirme qu'ils agissent dans une volonté de transformation de la société. Elle rappelle qu'ils défendent les libertés associatives, qu'ils soutiennent les services publics dans une logique de progrès et de transformation sociale, qu'ils luttent contre l'obscurantisme et contre les doctrines politiques totalitaires, et qu'ils prennent position sur les enjeux sociétaux, éducatifs et politiques.

[1] Charte identitaire des Ceméa
[2] NIO 26-11-025-IP-T

Cette Charte précise aussi que la démocratie du mouvement s'appuie à la fois sur la séparation des pouvoirs, sur des mandats construits dans les AT pour la participation aux instances, et sur la participation à différents espaces d'élaboration collective, comme l'Assemblée générale, le Congrès ou, dans une moindre mesure, les REN. Les tensions et les questionnements qui traversent le réseau doivent être travaillés par l'échange, la réflexion et l'organisation de débats clairs. Les Ceméa ne sont donc pas extérieurs au politique. Ils en parlent et ils y agissent à partir de l'éducation, de l'activité, du collectif, de l'émancipation, de la recherche ; mais aussi par leur propre organisation démocratique interne.

L'histoire des Ceméa s'inscrit dans l'élan de 1936 et du Front populaire. Elle née à Beaurecueil, en 1937, par un premier stage de formation destiné à renouveler les pratiques des colonies de vacances et, plus largement, celles des espaces d'organisation pédagogique collective. Dès l'origine, il ne s'agit donc pas seulement de former des cadres. Il s'agit de mettre en œuvre, dans des situations concrètes, les principes de l'Éducation nouvelle. Les Ceméa naissent aussi dans un contexte marqué par la montée des fascismes et la fragilisation des démocraties européennes. Cette exigence demeure aujourd'hui. Les Ceméa inscrivent toujours leur action dans la construction d'une société égalitaire, progressiste, respectueuse de chacun·e, contre les racismes et contre les exclusions.

Cet ancrage se reformule publiquement au Congrès d'Orléans de 1971. Ce congrès réaffirme l'appartenance du mouvement à un courant socialiste devant plus de mille militant·es. Il s'agit alors, pour la première fois, d'une expression publique de ses orientations politiques. Denis Bordat, délégué général, affirme alors : « *Parce que nous sommes un mouvement d'éducation, nous avons nécessairement une action sur l'évolution de notre société. Nous voulons participer à une transformation de cette société dans un sens progressiste et nous nous situons par-là dans un courant de gauche ou dans un courant socialiste. Les Ceméa ne sont pas un parti politique.* » Cette phrase reste structurante. Elle dit à la fois l'ancrage politique du mouvement et sa non-confusion avec une organisation partisane. Elle permet encore aujourd'hui de distinguer deux choses qu'il ne faut pas confondre. Appeler à voter pour tel ou tel serait sortir de notre place. Travailler dans la durée à la transformation sociale, à l'émancipation, à la démocratie et à la lutte contre les idéologies de haine relève, au contraire, pleinement de notre place.

Ce positionnement n'est pas seulement historique. Il est réaffirmé dans la volonté du mouvement de lutter contre les idées des extrêmes droites. Les Ceméa disent sans détour[3] que ces idées se situent hors de l'arc humaniste et républicain, qu'aucun accord ni compromis n'est possible avec elles, et que leur accession au pouvoir représenterait une rupture profonde avec le cadre démocratique du pays. Il est également rappelé que les valeurs de l'Éducation nouvelle, émancipation, coopération, esprit critique, solidarité, respect de la diversité et engagement citoyen, sont incompatibles avec le projet autoritaire et liberticide des extrêmes droites. À ce titre, les Ceméa s'affirment bien comme un corps intermédiaire, nécessaire au pluralisme démocratique et à la liberté d'association, deux biens politiques qu'il faut protéger.

[3] NIO 25-49-142-EF-T

Il faut donc être au clair. Les Ceméa peuvent parler politique. Ils le doivent même, dès lors qu'il s'agit d'analyser les évolutions du monde, de défendre les libertés démocratiques, de lutter contre toutes les discriminations et d'agir pour l'émancipation. Cela relève de l'essence même d'un mouvement d'Éducation nouvelle et d'une association d'Éducation populaire.

Le mouvement ne part pas de rien. Il est déjà au travail. Les Ceméa organisent des formations pour leurs membres, mais aussi pour d'autres acteur·rices éducatif·ves et d'autres mouvements. Ils conçoivent et diffusent des outils pédagogiques, produisent des analyses, accompagnent des pratiques et nourrissent des espaces de réflexion collective.

Nous ne partons pas d'un débat abstrait. Nous disposons déjà de pratiques, de formations, d'outils et d'expérimentations. Il s'agit désormais de les mettre en perspective et de les hisser à un niveau stratégique commun.

C'est pourquoi le Congrès doit poursuivre cette refelxion. Non pour produire une déclaration de principe de plus, mais pour permettre au mouvement d'anticiper des situations concrètes :

- Que faisons-nous si l'extrême droite accède demain au pouvoir national ?
- Que faisons-nous si c'est la droite qui gouverne demain ?
- Que faisons-nous si la gauche arrive au pouvoir ?
- Que faisons-nous lorsque, dans les territoires, nous avons affaire à des exécutifs locaux de gauche, de droite ou d'extrême droite ?
- Ou plus largement à des majorités dont les choix peuvent entrer en contradiction avec nos principes, nos publics et nos libertés d'action ?

Dans chacune de ces hypothèses, il faut regarder lucidement les conséquences possibles sur les financements, les délégations, les agréments, la liberté pédagogique, les contenus éducatifs, les publics visés, la vie associative, la parole publique, les partenariats, les marges d'autonomie et les formes de résistance ou de coopération envisageables.

Le mouvement doit donc se mettre au travail d'ici février 2027. Les Associations territoriales, les instances nationales, les commissions, les regroupements de membres et les différents espaces de débat doivent pouvoir échanger, analyser et produire des propositions à partir de scénarios locaux et nationaux. Ces contributions devront dire ce qu'il y aurait à faire, comment agir, avec quels outils, avec quelles alliances, dans quelles limites, avec quelles vigilances et avec quels points d'appui. Elles devront aussi identifier ce qu'il conviendrait de protéger en priorité, ce qu'il faudrait renforcer, ce qu'il faudrait inventer et ce que nous ne pourrions pas accepter.

L'ensemble de ces remontées devra être transmis au GDC afin qu'il puisse en produire une V2, consolidée et resserrée, qui sera ensuite discutée pendant le Congrès lui-même. C'est à cette condition que le Congrès ne sera pas un simple moment d'expression, mais un temps de préparation réelle du mouvement à des situations politiques susceptibles de transformer profondément ses conditions d'existence et d'action.

90 ans après,
Repenser le modèle et l'articulation entre militantisme – mouvement, territoire, terrain d'application et formation.
Pour faire vivre le projet d'éducation nouvelle des Ceméa

Contexte

Les Ceméa, au fil de leur histoire et afin de répondre au mieux aux enjeux des époques, ont régulièrement requestionné leurs organisations et leurs modèles de développement. Les plus ancien·nes se rappelleront sans doute le tournant opéré au début des années 90 et les choix cruciaux qui ont été alors opérés (création des Associations territoriales, prise de responsabilité des CA territoriaux, etc.). La volonté d'ancrer de manière plus forte l'action des associations, dans un territoire spécifique, dans un contexte socio-économique particulier était alors fortement défendue. Les années 2000 ont alors été percutées par des évolutions politiques importantes et une volonté alors de renforcer la décentralisation (loi NOTRE, etc.). Là encore les Ceméa ont souhaité répondre à ces nouveaux enjeux en proposant d'autres formes d'organisation, notamment au travers la mise en œuvre des « grandes régions ». Les bilans ont alors été mitigés et les volontés de repenser nos organisations à nouveau d'actualité !

Si le développement lié à l'organisme de formation a été très accompagné et structuré (développement de la formation professionnelle, de la FPC, etc.), il nous faut constater aujourd'hui que les formes et les modes d'engagement militant évoluent et interrogent nos organisations. Cette évolution se manifeste à plusieurs niveaux : l'origine des militant·es (les enseignant·es sont devenus minoritaires au fil des années 1980 et 1990, tandis que les professionnel·les prennent une place croissante, notamment dans le secteur de l'animation), les modes d'engagement (les engagements sur des temps longs deviennent plus difficiles, en particulier en internat), ainsi que les objets d'engagement, qui se diversifient.
Nous observons également une difficulté persistante à transformer ces engagements en une implication plus institutionnelle au sein de nos associations. Les Ceméa doivent ainsi réinterroger leur modèle d'organisation, mais sans doute aussi les manières d'être militant·es, afin de renforcer cette diversification des formes de militantisme et des parcours au sein du mouvement.

Cela interroge aussi la nécessaire articulation Mouvement, Organisme de formation, Terrain d'Application, les Territoires et les différentes formes de Militantisme.

Cela nous invite alors à (re)visiter les différentes formes de militantisme, au service de la diffusion du projet et des principes des Ceméa ainsi que l'articulation entre projets locaux, Associations territoriales et et organisation territoriale.

I. Les différentes formes de militantisme et la diversité des parcours militants

L'histoire des Ceméa s'est d'abord inscrit dans le champ de la formation, comme levier de la transformation sociale (Animation volontaire, santé mentale, formation en travail social, animation professionnelle, formation professionnelle continue). C'est par cette porte d'entrée principale que le mouvement a su développer son réseau de militant·es.

Cependant, face aux nouveaux enjeux sociaux et sociétaux (précarité, lutte contre les exclusions, développement de l'ESS, écologie et transformation écologique et sociale, etc.), face à une évolution dans les années 1980 des rapports entre les organisations laïques d'éducation populaire (la Ligue et les PEP étaient organisateurs et les Ceméa l'organisme de formation de ces structures), face au besoin d'éprouver concrètement et collectivement nos aspirations et nos contenus de nos formations ; des militant·es aspirent à des formes d'actions invitant à développer d'autres formes de projets ou terrains d'applications sur des territoires souvent plus restreint (agir localement).

Comment favoriser et soutenir les militant·es qui voudraient agir plus spécifiquement dans des domaines tels que par exemple, le développement de jardins partagés, la création d'un espace de création artistique , une mobilité internationale ou un projet de solidarité international, le portage d'un festival de contes, la mise en œuvre d'un lieu d'accueil et d'activités pour des personnes atteints de maladies psychiques , la création d'un espace de création numérique, des journées festives, une cantine solidaire, un terrain d'aventure, une base de loisirs, etc ?

La forme structurelle de ces projets peut être varié. Les terrains d'application ne sont pas uniformes; choix selon les positionnements locaux, opportunités locales, financements et faisabilité.

Si nous voulons repenser le militantisme aux Ceméa, il nous faut donc penser ces transformations, pour faire vivre notre projet associatif au XXI° siècle. Si les Ceméa ne pensent pas ces nouvelles formes d'action, des militant·es iront les porter ailleurs ! Le ailleurs n'est pas forcément à refuser même si on peut privilégier l'interne. Il peut correspondre à un besoin d'autonomie, de faire indépendamment au sein d'un collectif, d'être plus agile et re pas subir peut être une plus grande rigidité de l'AT. Il nous semble dans ce cas important de défendre un « dehors avec » ; avec l'idée d'avoir des liens institués, une relation régulière dans la reconnaissance mutuelle, sans logique de récupération. C'est une reconnaissance d'un engagement militant « à côté et avec ».

Cela amène donc les Ceméa a faire un « pas de côté », pour sortir de nos schémas habituels et de nos « modèles types » de militant·e (un militant·e issue de l'animation volontaire et/ou professionnelle), pour comprendre et accepter d'autres manières de militer, d'autres parcours avec des portes d'entrées diverses et des envies de militer nouvelle, des manières différentes d'occuper des territoires et de porter notre projet de transformation sociale.

II Le développement des terrains d'applications et l'articulation entre projets locaux, l'organisation des Associations territoriales et territoires

Au fils des congrès nous passer de l'idée d'expérimentations ponctuelles (ce qui n'était déjà plus le cas dans certaines AT en particulier au niveau des 3 Océans) à une structuration pérenne des actions hors formation (séjours...). Le congrès de Poitiers (2021) aboutit à un consensus : le réseau est organisateur, pas seulement expérimental. Le terme de terrain d'application est utilisé en interne et une direction nationale spécifique est créée en 2025. Le congrès de Lille posera la question du développement de ces terrains d'application voir la recherche de massification de ces projets.

La forme des terrains d'application est variée et nous pouvons dores et déjà identifié cinq modèles : interne (porté par l'AT dans tous les domaines -politiques – éducatifs – RH – finance...), en partenariat (projet co-porté comme un terrain d'aventure avec un Centre Social – avec des responsabilités partagées et qui peuvent évoluer dans le temps), en créant une association autonome (qui peut être membre associée de l'AT et/ou de l'AN ou en partenariat avec ou sans convention), chez un partenaire (séjour au PEP par exemple) avec une identification du partenariat et une communication possible par les Ceméa. Ce dernier modèle nécessite de définir une stratégie de valorisation externe et interne car souvent plus complexe à mettre en œuvre.

L'association autonome et membre associé nous semble quasiment incontournable dans certaines situations : gestion pour exemple d'un centre social où la gouvernance doit être ouverte aux habitant.es.

Il ne faut pas juger les choix, ils s'inscrivent dans des histoires et des contextes. Par contre nous somme amener à devoir analyser ces modes de structuration et parfois même à repenser l'organisation du réseau en particulier sur la question des membres associés (statut type, lien entre l'association et l'AT et le réseau, la place de la charte identitaire, clarification globale du cadre juridique et de la filiation...) Ces questions posées au congrès seront déjà expérimenté à travers les deux projets de crèches.

Accepter le développement de nouveaux projets, « à côté » des ceux portés directement par les AT (plus locaux et plus ancrés dans des envies et besoins spécifiques repérés par un groupe de militant·es sur un territoire), nous propose de revoir nos manières de fonctionner, de faire vivre de projet associatif, nous invite à réfléchir et repenser :

- au partage des responsabilités et des pouvoirs (entre les Associations territoriales et les groupes de militant·es fédérés autour d'un projet).
- à la liberté de création de projets d 'éducation nouvelle par des militant·es, hors du périmètre habituel d'action et de contrôle par les instances Ceméa.
- aux formes nouvelles de développement des projets, s'inscrivant dans les principes des Ceméa (création d'associations différentes des AT, de collectifs autonomes, etc.) et donc à la manière de construire les relations entre les AT et ces nouvelles formes

Accompagner les évolutions de notre modèle d'engagement sur les territoires amène de fait à repenser les articulations entre les différents entités en présence. Comment en effet, les groupes de militant·es qui souhaiteraient porter un projet spécifique sont accueillis et accompagner au sein de l'Association territoriale concernée ? Quelle place spécifique occupe l''AT, l'équipe permanente, le CA ? De manière générale dans notre manière de penser et de porter un projet « Ceméa », les Associations territoriales (dans leurs différentes composantes statutaires et permanentes) sont incontournables pour permettre à une projet de se développer (validation, financement, évaluation etc.). Mais peut-on envisager une autre place des AT, dans le développement de projet, qui les impliquent différemment et peut-être parfois moins directement (soutien, articulation avec le projet associatif, défense des principes des Ceméa, etc.) et qui laisse une plus grande autonomie aux groupes qui seraient à l'initiative du projet.

Il s'agit aussi de réfléchir à l'articulation avec l'organisme de formation et de ses obligations. Comment les différents projets se nourrissent (en terme de contenu, de parcours militants, de lisibilité et visibilité…). Ces questionnements doivent permettre d'aboutir à des évolutions au sein de notre mouvement, afin d'éviter de faire « mourir dans l'œuf » des projets, du fait d'une trop grande rigidité de nos organisations, de nos processus de décisions, etc.

III. Poursuivre la réflexion sur l'organisation territoriale au sein des Régions

La création des « grandes régions » a encouragé la mise en œuvre d'une nouvelle structuration des Associations territoriales au sein de ces nouveaux territoires institutionnels. Ici et là de nouvelles Associations régionales ont été créées. Les conséquences de ces décisions ont été souvent complexes et déstabilisatrices (territoire gigantesques et difficile à couvrir, démobilisation des militant·es, sentiment d'éloignement, difficultés à faire vivre des projets sur certains territoires, etc.).

Il n'est pas question aujourd'hui de venir déstabiliser à nouveau ces Associations territoriales, en relançant des réformes structurelles de fond. Cependant, en s'appuyant sur ces expériences et sur les questionnements qui en ont résultés, il peut être nécessaire de poursuivre la réflexion sur nos organisations territoriales.

Il est nécessaire de penser le développement territoriale des AT peut sans doute se faire par le biais d'une organisation plus souple , plus agile des AT sur les territoires. Car les AT sont confrontées à plusieurs niveaux de territoire : le niveau régional, dans la relation avec le conseil régional, les services déconcentrés de l'État et certaines formations (de niveau 6, par exemple) ; mais elles interviennent aussi souvent au niveau départemental ou sur les EPCI/agglomérations, pour les formations BAFA ou professionnelles de niveaux 3 à 5, ainsi que sur certains terrains d'application (bases de loisirs, écoles de la deuxième chance, séjours…). Enfin, elles agissent à un niveau micro-local (quartier, village) pour d'autres terrains d'application (terrains d'aventure, accueils de jeunes…). Les AT doivent donc intervenir sur ces différents niveaux territoriaux.

Cela pose la question de l'ancrage des AT et des militant·es. Ces dernières années, au niveau structurel, certaines AT ont expérimenté des antennes, des établissements secondaires, des délégations… Nous devons développer une analyse et une réflexion sur ces différentes expérimentations, souvent menées de manière empirique.

Cette réflexion n'a de sens que si elle est pensée comme une opportunité réelle liée à la réalité d'un territoire. Elle ne peut être développée de manière uniforme, mais doit prendre en compte la démographie et la géographie d'un territoire, les réalités institutionnelles propres (les organisations des Régions, des Départements, des intercommunalités, etc.), la réalité des partenariats et de leurs organisations, les liens avec des acteurs de l'ESS, de l'éducation populaire, etc.

Ces réflexions si elles doivent s'organiser, devront être menées dans une volonté de renforcer la force des Ceméa, sur un/des territoire(s), et pourront être articulées avec les développements de nouvelles formes d'action et de militantisme.

VI Les questions posées au congrès

Les questions ne sont pas exhaustives et les AT peuvent au cours de la préparation du con,grès en rajouter. De plus deux commissions (VIVA et DTA) se sont dores et déjà engagé sur ce chantier.

Militantisme

Penser la diversification des possibles formes de militantisme et des parcours militants. Concrètement comment ? Comment permettre les possibles ? Comment soutenir (et à quelles conditions) les initiatives militantes ? Comment favoriser les parcours multiples et le passage dune forme à une autre au cours d'une vie ou d'une même année ?

Terrain d'application

- Accord ou non pour une structuration durable des terrains d'application, de leur développement et d'un éventuel objectif de massification.
- Le cade de la construction des associations membres (statut type, relation à l'AT et au réseau et leur place dans la gouvernance, charte identitaire…)
- La place du réseau et de l'AN quand il y a des opportunités et que l'AT ne peut pas et ne veut pas faire. Des règles ont été posées sur les terrains d'aventure mais il convient d'y réfléchir et d'avoir un positionnement sur l'ensemble des terrains d'application.

Territoire

- Reconnaissance des différentes formes de structuration territoriale
- Réflexion sur les zones « blanches » où les AT n'interviennent pas.

Évaluation et évolution du projet associatif et enjeux sociétaux

Les enjeux sociétaux sont au nombre de 10 dans le projet associatif adopté à la suite du congrès de Poitiers :

1 - Être citoyen·ne éclairé·e dans la société numérique (vers une éthique du commun ; renforcer une éducation aux médias, critiques et citoyennes…)

2 - La laïcité pour le respect de tous et toutes (réaffirmer notre principe de laïcité ; renforcer les formations…)

3 - La réussite éducative de tous et de toutes (agir pour la professionnalisation des personnes agissant pour une école inclusive ; promouvoir accompagner des expérimentations, de la recherche…)

4 - Les temps de loisirs, sources d'émancipation et d'égalité (promouvoir l'animation volontaire et avoir une politique d'accessibilité ; poursuivre le développement des terrains d'application…)

5 - L'ouverture au monde, l'interculturel et les migrations (construire des alliances au niveau local et international ; défendre les mobilités ; intégrer l'éducation à la géopolitique dans nos parcours de formation…)

6 - Lutter contre toutes les discriminations (faire vivre dans toutes nos actions et formations l'égalité réelle et garantir les droits de chacun et chacune ; construire des actions sur cette thématique sur tous les territoires et dans nos relations institutionnelles…)

7 - Lutter contre les exclusions (ouvrir des espaces de formation, d'agir, de pensée, d'accueil des publics et des terrains d'application ; proposer des espaces d'analyse de la pratique ; soutenir les travaux de la recherche en lien avec les acteurs et actrices du champ…)

8 - Mettre la dimension écologique au cœur de notre action (inscrire le développement durable et la transition écologique comme piliers de l'Éducation nouvelle ; engager un processus d'évaluation afin de produire un cahier des charges et une charte de fonctionnement interne ; produire des ressources pédagogiques pour favoriser la transition écologique ; initier, poursuivre et développer les collaborations avec les institutions et les collectifs…)

9 - S'inscrire et soutenir l'économie sociale et solidaire, alternative au tout libéral (poursuivre et renforcer les logiques de coopération, de mutualisation, d'économie circulaire, de solidarité au sein du réseau des Ceméa ; favoriser des partenariats locaux véritablement co-construits ; développer des formations sur les enjeux de l'ESS…)

10 - Vivre des pratiques culturelles émancipatrices (Initier, renforcer, développer les pratiques culturelles dans toutes les actions des Ceméa ; poursuivre la démocratisation de l'accès de tous et toutes aux pratiques culturelles, notamment durant les festivals ; identifier les besoins de territoire pour faire réseau, construire des actions et des partenariats, afin d'être force de propositions de politiques publiques, seul ou au travers d'alliances

Pour retrouver le projet associatif : https://cemea.asso.fr/qui-sommes-nous/projet-associatif

Le congrès n'a pas pour ambition de réécrire le projet associatif des Ceméa. Pour autant, il est nécessaire de l'évaluer, d'identifier les enjeux à porter, de repérer ceux qui doivent être précisés et de voir si de nouveaux enjeux doivent être pris en compte.

La proposition est de permettre aux AT et aux différentes instances nationales (APM, commissions…) de faire remonter des analyses et des propositions avant février 2027. Le GDC se propose de réaliser une synthèse de l'ensemble des retours afin de permettre aux AT de préparer le congrès et au GDC d'organiser les échanges.

Dans le temps imparti, il ne sera pas aisé que les AT puissent entamer une réflexion sur les dix enjeux. Toutefois, nous nous appuierons sur toutes les contributions (par exemple, quatre contributions par AT pourraient représenter plus de 60 contributions).

Les questions posées sont les suivantes :

- En termes d'évaluation : ce qui a été fait (l'objectif, sans être dans l'auto-satisfaction, est de mesurer ce qui a été réalisé au niveau des AT et du réseau), les manques identifiés, les besoins d'aller plus loin, ainsi que l'identification de nouveaux engagements.
- Identifions-nous de nouveaux enjeux non abordés lors du congrès de Poitiers ?